



INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATI

Brussels, December 1982

THE COMMISSION SUBMITS AN EXPERIMENTAL PROGRAMME ON TRANSPORT INFRASTRUCTURE (1)

The Commission recently submitted to the Council, on the initiative of Mr Contogeorgis, an experimental programme comprising specific transport infrastructure projects, to run for five years (1983 to 1987).

The programme is in two stages, the first consisting of projects which would be likely to receive aid during 1983 and 1984 without necessarily being based on the results of application of the Community interest evaluation method.

However, for the years from 1985 to 1987 (the second stage of the experimental programme) the programme should be made up of projects chosen on the basis of results obtained from the evaluation Community interest method.

The projects adopted by the Commission are to improve road, rail and inland waterway links, each between several Member States.

The Commission's objective for 1984, as regards financial aid for grants and interest rebates is 100 million ECU, and for the period from 1985 to 1987, 500 million ECU. As for 1983, the Commission reiterates the proposal it made in the preliminary draft budget, i.e. the entry of 50 million ECU for financial support for transport infrastructure projects.

1. At the Council meeting of 10 June 1982 there was a general discussion on the proposal for a Regulation on support for projects of Community interest in transport infrastructure (OJ C 207 of 2.9.1976). In conclusion, the Council asked the Commission to prepare a balanced experimental programme to run for a period of three to five years and comprising specific infrastructure projects.

Preparation of the programme

2. This experimental programme has been prepared with the help of the Member States within the Transport Infrastructure Committee. The Commission asked the Member States to submit projects which :

. / ..

(1) COM(82) 828 final

- (i) are consistent with the previous work of the Commission (e.g. the report on bottlenecks and possible modes of finance - COM(80) 323 final of 20 June 1980 - or the report on the evaluation of "Community interest" - COM(81) 507 final of 16 September 1981);
 - (ii) have been selected not only for strong socio-economic reasons but also because of a potential Community interest.
3. The criterion of "Community interest", which has always been taken into account, has been interpreted in two ways, both corresponding to the definitions of Community interest presented in the Commission's reports. On the one hand, this has made it possible to select projects which are viable at national level but which would not otherwise have been carried out - or at least not so rapidly - without specific Community aid (the microeconomic concept). On the other hand, it has served to pick out projects which present strong interest as regards their integration into the Community network and their contribution to its harmonious development and which are thus potential beneficiaries for aid from the Community (macroeconomic concept).
4. The Commission considers that the projects submitted by Member States can be used as a reference base for drawing up multiannual programmes or for selecting projects. This reference base would be updated regularly by the Transport Infrastructure Committee.

The experimental programme

5. Because the Community's financial operations in the transport infrastructure sector are innovative and experimental, a step-by-step approach is needed.

The Commission considers it reasonable to propose the following amounts of financial aid for grants and interest rebates for the period 1983 - 1987 :

1983 : 50 million ECU (the amount already proposed in the preliminary draft budget)
1984 : 100 million ECU
1985 to 1987 : 500 million ECU

6. When selecting projects, it is not possible, in the Commission's view, to grade projects in terms of their Community interest, although many projects do on first analysis appear to be of potentially major Community interest. A project which meets all the following criteria may come into this category :

. / ..

- (i) it eliminates bottlenecks (in particular those mentioned in the Commission report of 20 June 1980);
- (ii) it is compatible with other projects in other Member States;
- (iii) it has high Community interest potential, either because it will have an appreciable impact on traffic and trade between Member States or, because it makes an important contribution to the implementation of transport policy (in particular the resolution on Community rail policy decided on by the Council at its session of 15 December 1981) or of another Community policy.

7. Bearing in mind the above considerations the Commission believes that the experimental programme should be carried out in two stages.

The first stage would be an introductory period of two years (1983-84) with limited financial support (150 million ECU).

The following table lists those projects eligible for support :

First stage of the experimental programme
(1983-84)

Year	Location	Type of Project
1983	The road from Athens through Volos and Evzoni to the Yugoslav border (Greece)	Improvement of sections of the route between Volos and Evzoni (this project is in addition to that provided for in the proposal for a Regulation on limited action in the field of transport infrastructure). Will use some of the 10 million ECU in the 1982 budget.
	The Rosslare-Dublin-Belgast road (Ireland)	Improvement of this route by building bypasses.
	The Rotterdam-Cologne-Stuttgart rail link (the Netherland-RFA)	Various projects to improve the capacity of certain sections and to install combined transport transhipment facilities.
	NW - SE transit route (Austria)	Project to be specified during the current negotiations with Austria on transit questions.
1984	U.K. - Continent (East Coast ports)	Electrification of the Colchester-Harwich railway line. Improvement of the port installations at Felixstone and Harwich.
	North-South rail link (Copenhagen-Frankfurt-Milan) (Denmark-Germany-Italy)	Various projects to improve the capacity of some sections and to install transhipment facilities.
	Luxembourg-Trier road (Luxembourg-Germany)	Construction of sections of motorway, in particular completing link sections at the border.
	NW - SE axis Inland waterway link between Belgium and the Netherlands	Projects to be specified (rail, road and ports). Modernization of the Zuid-Willemsvaart canal

In addition, either in 1983 or in 1984, the following projects will have to be cofinanced :

- (i) various technical preparation projects, which will depend on a decision of principle to be taken on the building of a fixed link across the channel;
- (ii) a feasibility study on a Paris-Brussels-Cologne high-speed rail link.

The second stage of the experimental programme will run from 1985 to 1987. Because the Commission does not consider it possible at present to select, even provisionally, from the wide range of projects submitted by the Member States, it proposes to the Council that this second stage be decided upon by the Transport Infrastructure Committee according to the reference base mentioned above.

The projects will be selected on the basis of the results of the Community interest evaluation methods put to the Council by the Commission. The Commission recently adopted a report on the practical application of a method for evaluating the Community interest of transport infrastructure projects.

In this second stage, account will also have to be taken of the problems of links with new Member States and of the results of negotiations with non-Community countries.

The Council will need to be presented with a proposal on the second stage of the experimental programme by 30 March 1984 at the latest if it is to be used in drafting the 1985 Budget.



INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE

Bruxelles, décembre 1982.

LA COMMISSION PRÉSENTE UN PROGRAMME EXPÉRIMENTAL EN MATIERE D'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT (1)

La Commission vient de soumettre au Conseil à l'initiative du Commissaire Contogeorgis, un programme expérimental s'étendant sur une période de cinq ans (1983 - 1987) et composé de projets d'infrastructure de transport précis.

Ce programme comporte deux tranches. La première contient des projets qui seraient susceptibles de bénéficier d'un soutien financier pendant les années 1983 et 1984. Pour l'éligibilité de ces projets, il n'est pas nécessaire de se fonder sur l'application de la méthodologie de l'évaluation de l'intérêt communautaire.

Au contraire, pour les années 1985 à 1987 (deuxième tranche), le programme devrait comporter des projets choisis sur la base des résultats de l'application de la méthodologie de l'évaluation de l'intérêt communautaire.

Les projets retenus par la Commission visent à améliorer des liaisons routières, ferroviaires et par voie d'eau, intéressant chaque fois plusieurs pays membres.

En ce qui concerne les montants du soutien financier pour les subventions et les bonifications d'intérêt, la Commission avance comme objectif pour l'année 1984 100 MECU, et 500 MECU pour les années 1985-1987. Pour l'année 1983 la Commission rappelle sa proposition faite dans l'avant projet du budget, c'est-à-dire l'inscription d'un montant de 50 MECU pour le soutien financier des infrastructures.

1. Au cours de sa session du 10 juin, le Conseil a procédé à un large échange de vues sur la proposition de règlement concernant le soutien financier des projets d'intérêt communautaire en matière d'infrastructure de transport (J.O. C 207 du 2.9.1976). En conclusion, il a invité la Commission à lui soumettre un programme expérimental et équilibré s'étendant sur une période de 3 à 5 ans et composé de projets d'infrastructure précis.

Préparation du Programme

2. L'élaboration de ce programme expérimental a été faite avec le concours des Etats membres dans le cadre du Comité des infrastructures de transport. La Commission a exprimé le souhait que les contributions des Etats membres pour l'établissement des listes de projets répondent notamment aux exigences suivantes :

- cohérence avec les travaux précédents de la Commission (par exemple : rapport sur les goulets d'étranglement COM(80)323 final du 20.06.1980 ou rapport sur l'évaluation de l'intérêt communautaire COM(81)507 final du 16.9.81);
- projets sélectionnés non seulement à cause d'une importante justification socio-économique sur le plan national, mais de plus à cause d'un intérêt communautaire potentiel;

3. Le critère de l'intérêt communautaire, qui a toujours été pris en compte, a joué selon les deux façons qui correspondent aux définitions de l'intérêt communautaire présentées dans les rapports de la Commission. D'une part il a permis de sélectionner des projets rentables sur le plan national mais qui ne pourraient pas être réalisés ou tout au moins réalisés aussi rapidement, sans une aide spécifique de la Communauté en leur faveur (conception micro-économique).

D'autre part il a servi à dégager des projets présentant un intérêt marqué du point de vue de leur intégration au réseau communautaire et du développement harmonieux de ce dernier, et, de ce fait, susceptibles de bénéficier d'une contribution financée de la Communauté (conception macro-économique).

4. La Commission estime que les listes des projets proposés par les Etats membres peuvent constituer un schéma de référence devant servir de base à l'élaboration de programmes pluriannuels ou à la sélection de projets. Ce schéma de référence devrait être soumis à une adaptation permanente dans le cadre du Comité des Infrastructures de Transport.

Le programme expérimental

5. Etant donné le caractère nouveau et expérimental de l'intervention financière de la Communauté dans le secteur des infrastructures de transport, il est normal que l'action soit progressive.

La Commission estime raisonnable d'envisager les montants suivants de soutien financier pour les subventions et bonifications d'intérêt pendant la période 1983-87 :

1983 : 50 MECU (proposition déjà faite dans l'avant-projet du budget)

1984 : 100 MECU

1985 à 1987 : 500 MECU

6. Pour procéder à la sélection des projets il n'est pas possible, de l'avis de la Commission, d'établir un classement des projets en fonction de leur intérêt communautaire. Il est certain néanmoins que nombre de projets présentent en première analyse un très fort potentiel d'intérêt communautaire. Peuvent offrir cette garantie des projets qui répondent de façon simultanée aux critères suivants :

.../...

- 3
- suppression de goulets d'étranglement (notamment des goulets d'étranglements déjà mentionnés dans le rapport de La Commission du 20 juin 1980);
 - compatibilité des projets avec d'autres situés sur les territoires d'autres Etats membres;
 - potentiel élevé d'intérêt communautaire soit par une forte incidence sur les échanges et le trafic entre les Etats membres soit par une contribution importante à la réalisation de la politique des transports (notamment résolution concernant la politique ferroviaire de la Communauté définie par le Conseil - 15 décembre 1981) ou d'autre politique de la Communauté.

7. Compte tenu des considérations précédentes La Commission estime que le programme expérimental devrait comporter deux tranches :

la première correspond à une période de démarrage de deux ans (1983-84) pour un montant de soutien financier restreint (150 MECU).

Les projets éligibles à un soutien financier figurent dans le tableau suivant :

(1983-1984)

Année 1983	Localisation	Nature du projet
	Axe routier Athènes-Volos-Evzoni-frontière Yougoslave(Grèce)	Amélioration de sections de cet axe entre VOLOS et EVZONI (intervention complémentaire à celle prévue dans le cadre de la proposition de règlement concernant une action limitée dans le domaine des infrastructures de transport). Utilisation des 10 millions ECU du budget 1982 (partiellement).
	Axe routier Rosslare-Dublin vers Belfast (Irlande)	Amélioration de cet axe notamment par la construction de détournements d'agglomérations.
	Axe ferroviaire Rotterdam-Köln-Stuttgart (Pays-Bas-RFA)	Différents projets d'amélioration de la capacité de certaines sections et des installations de transbordement de transport combiné sur cet axe.
	Axe de transit NO-SE (Autriche)	Projet à préciser en relation avec les négociations en cours avec l'AUTRICHE sur les questions de transit.
Année 1984	Axe R.U.-Continent par les ports de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> • Electrification de la ligne COLCHESTER-HARWICH • Amélioration des installations portuaires concernant les ports de FELIXSTOWE et HARWICH.
	Axe ferroviaire nord-sud (Copenhagen-Frankfort-Milan) (Danemark-RFA-Italie)	Différents projets d'amélioration de la capacité de sections ou d'installations de transbordement.
	Axe routier Luxembourg-Trèves (Luxembourg-RFA)	Construction de sections de l'autoroute, notamment des maillons manquants à la frontière.
	Axe NO - SE	Projets à préciser (rail, route, port).
	Relation par voie navigable entre la Belgique et les Pays-Bas	Modernisation du canal du ZUID-WILLEMSVAART.

Il conviendra d'envisager de plus soit en 1983, soit en 1984, un cofinancement aux travaux suivants :

- En fonction d'une décision de principe qui serait prise pour la construction d'une liaison fixe à travers la Manche, différents travaux techniques préparatoires
- Etude de faisabilité d'une ligne ferroviaire à très grande vitesse sur l'axe Paris-Bruxelles-Cologne.

La deuxième tranche du programme expérimental concerne les années 1985 à 1987. Vu que la Commission estime qu'il n'est pas possible de procéder dès aujourd'hui même à titre illustratif, à une sélection dans le large éventail de projets présentés par les Etats membres, elle propose au Conseil que cette deuxième tranche soit élaborée dans le cadre du Comité des infrastructures de transport sur la base du schéma de référence susmentionné.

La sélection des projets serait faite sur la base des résultats de l'application des méthodes d'évaluation de l'intérêt communautaire proposées par la Commission au Conseil. La Commission vient d'approuver un rapport au sujet de la mise en pratique d'une méthode d'évaluation de l'intérêt communautaire des projets d'infrastructure de transport.

Aussi il conviendra dans cette deuxième phase de tenir compte des problèmes de liaison avec de nouveaux Etats membres et de l'issue des négociations avec les pays tiers.

Une proposition relative à la deuxième tranche du programme expérimental serait remis au plus tard au Conseil le 30 mars 1984 afin d'être exploitable pour la préparation du budget 1985.